



RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE POUR LE FCP GESTYS SANTE BIOTECH DURANT L'ANNEE 2010

Compte rendu des conditions dans lesquelles ont été exercés les droits de vote
(Article 314-101 du règlement général de l'AMF)

Préambule : GESTYS ne gère qu'un OPCVM, le FCP GESTYS SANTE BIOTECH, dont l'actif est au 31 décembre 2010 de 4,949 M€.

Gestys Santé Biotech résulte de la transformation, agréée par l'AMF le 4 septembre 2009, d'un fonds diversifié existant Gestys Optimum.

1 - Rappel de la politique de vote définie par GESTYS :

Compte tenu de la taille de la structure, il a été décidé que les gérants de GESTYS ne participeraient pas physiquement aux Assemblées Générales des sociétés concernées. En effet, l'intérêt des porteurs de parts exige un suivi rigoureux et quotidien de l'évolution des cours, des secteurs et des marchés.

Afin d'exercer ses droits de vote, GESTYS donne procuration aux dirigeants représentant les sociétés dont les titres sont inscrits à l'actif du FCP GESTYS SANTE BIOTECH.

Le vote direct ne s'exerce que si GESTYS estime que l'intérêt des actionnaires pourra être lésé à cause du vote d'une résolution : dans ce cas, GESTYS vote contre cette résolution.

2 – Analyse globale des votes :

a) Vote effectif aux assemblées générales tenues en 2010 :

<i>Zones géographiques</i>	<i>Nombre AG résultant du périmètre initial</i>	<i>Nombre AG votées</i>	<i>Pourcentage AG votées</i>
France	19	18	95 %
Etranger	0		0

b) Mode d'exercice des droits de vote :

Quelque temps avant les Assemblées Générales, l'établissement financier dépositaire (CM-CIC Securities) a adressé à GESTYS les bulletins de vote qui ont permis de donner procuration.

Dans la mesure où ces bulletins ont été reçus en bonne et due forme et avant la date limite prévue pour voter par procuration, GESTYS les a retournés signés au dépositaire en charge de la transmission aux sociétés dont les titres sont inscrits à l'actif du portefeuille du FCP GESTYS SANTE BIOTECH.

Une copie de chaque bulletin a été conservée au siège de GESTYS.

3- Conflits d'intérêts :

La société de gestion n'a relevé, dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote, aucun conflit d'intérêts au titre de l'exercice 2010.

4- Conclusion :

GESTYS n'a pas dérogé en 2010 à sa politique de vote.

Pour les 18 Assemblées Générales tenues au cours de l'année, GESTYS n'a pas estimé que l'intérêt des porteurs pourrait être lésé à cause du vote d'une résolution.

GESTYS n'a donc pas exercé directement ses droits de vote et a donné procuration aux présidents des Assemblées Générales pour l'ensemble des réunions soit, 18 convocations sur les 19.

Fait à Paris, le 30 avril 2011

les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GESTYS
9, rue Beaujon
75008 PARIS

Ces documents sont également sur le site internet www.gestys.com
